

parti, nous ne prévoyons pas un long débat à ce stade-ci.

Comme l'a signalé l'honorable représentante, elle a traité des principaux aspects de son ministère. Selon elle, de nouveaux problèmes surgissent tous les jours. Après avoir dé tenu le portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social pendant quelques semaines, j'avais demandé à un ancien sous-ministre combien de temps il fallait pour qu'une personne ait l'impression de connaître quelque peu le ministère et il m'avait répondu sans hésitation: «Oh, environ trois ans.» En me fondant sur cette déclaration, je puis assurer à l'honorable représentante qu'elle a encore un bout de chemin à faire avant de connaître à fond l'administration de son ministère.

Le ministre a parlé du montant des affectations. Sauf erreur, plus de deux milliards de dollars ont été consacrés au ministère, y compris la sécurité de la vieillesse. Si j'ai bon souvenir, les dépenses globales, y compris les versements relatifs à la sécurité de la vieillesse, se chiffraient à quelque 880 millions il y a huit ans, soit en 1956-1957. Les prévisions de l'année en cours représentent donc une augmentation de plus de 100 p. 100, de 110 à 115 p. 100 pour être plus précis. C'est de l'argent bien placé car, le ministre l'a signalé, il sert à améliorer les normes de santé et les conditions de vie au Canada.

Lorsque l'honorable représentante répondra aux questions, j'espère qu'elle nous fournira des renseignements sur le statut actuel des régimes fédéraux-provinciaux à frais partagés. Le premier ministre a déposé des lettres à ce sujet aujourd'hui. Je ne les ai pas encore vues; elles décriront peut-être en détail les propositions.

L'honorable représentante a mentionné qu'elle a été fort occupée par sept conférences fédérales-provinciales. Je crois qu'elle devrait probablement convenir que certaines de ces rencontres n'ont pas servi à grand-chose, si on les considère après coup. Je pense à la rencontre de juillet 1963 et à celle de décembre 1963 portant sur le régime de pensions du Canada, qui a fait l'objet de tellement de modifications.

Je veux féliciter l'honorable représentante des mesures qu'elle a prises relativement à l'arriération mentale. La prochaine conférence sera sûrement d'un grand secours à cet égard, car c'est là une grave maladie dont sont frappés bien des Canadiens.

Elle a aussi mentionné qu'on a rendu plus stricts les règlements sur les aliments et drogues, ce qui est bien. Quant au Conseil consultatif des consommateurs, il nous faudra attendre les résultats.

Comme l'a signalé, bien qu'un peu tard, l'honorable représentante, le programme d'allocation aux jeunes semble en bonne voie

[L'hon. M. Monteith.]

à l'heure actuelle et je suis heureux d'apprendre que peu de problèmes se sont posés de ce côté jusqu'ici.

Pour ce qui est du programme d'aide de l'État, l'honorable représentante pourrait-elle nous dire si elle a reçu des propositions à ce sujet, en particulier de la Saskatchewan? Je crois qu'un mouvement se dessine dans cette province en vue d'exiger que les bénéficiaires de l'assurance-chômage travaillent en retour de ces prestations. Je devrais peut-être m'exprimer d'une autre façon et dire qu'il faudra travailler si l'on veut avoir droit à l'assistance de l'État. Le ministre aurait-il des commentaires à faire à ce sujet?

Je voudrais aussi lui demander dans quelle situation se trouve le Conseil du bien-être social actuel, ou le Conseil du bien-être autorisé par le gouvernement précédent. L'honorable représentante a parlé des subventions de \$500,000 qui ont été accordées; c'est là, si j'ai bonne mémoire, le programme qui avait été établi et qu'on a suivi. Ce montant sera augmenté de \$500,000 par année, jusqu'à concurrence de 2.5 millions de dollars.

Le programme de santé et de sport amateur, dont le crédit statutaire s'établit à cinq millions de dollars, se trouve porté, du fait des dépenses réelles, de deux millions à trois millions de dollars cette année. Je sais que ce programme ne saurait s'accomplir à la hâte, car le ministère doit s'assurer que les dépenses sont nécessaires et répondent aux exigences établies à cette fin. Les dépenses doivent être scrupuleusement étudiées et le ministère ne peut donc pas agir avec précipitation. Autrement dit, il doit procéder par tâtonnement.

Je n'en dirai pas davantage à l'heure actuelle, monsieur le président. De nouvelles questions viendront sans doute sur le tapis lors de l'étude des crédits. On voudra bien me permettre néanmoins de féliciter M¹¹ Waters et de me joindre au ministre pour lui exprimer mes vœux de succès.

M. Knowles: Monsieur le président, j'espère que c'est de bon augure de passer à l'examen des crédits de ce ministère plus tôt que nous le pensions. Nous ne gagnons que 24 heures, mais le changement est bien venu après les longs retards dont pâtissent certaines mesures législatives importantes dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait saisir la Chambre.

Je veux signaler aussi que, à notre avis, le ministre peut, sans inconvénient, mentionner le montant global que le Parlement fournit pour les dépenses de son ministère, parce que cela indique non seulement l'importance du travail accompli, mais l'importance prodigieuse des matières traitées et des